

L'agglo.



Saint-Dié
vosges

COMPTE RENDU du Conseil Communautaire Séance du Mardi 19 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'IUT de Saint-Dié-des-Vosges, en séance ordinaire, sous la présidence de M. David Valence, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Présents : Serge ALEM (Ban-de-Sapt). Dominique AUBERT (Allarmont). Jean-Marie BARADEL (Fraize). Annie-Marie BARTH (Combrimont). Maurice BASTIEN (Remomeix). René BASTIEN (Pair-et-Grandrupt). Maryvonne BAU (Le Mont). Roland BEDEL (Sainte-Marguerite). Vincent BENOIT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Luc BEVERINA (Senones). Nicolas BLOSSE (Saint-Dié-des-Vosges). André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite). Jean-Louis BOURDON (Saint-Dié-des-Vosges). Christian CAEL (Corcieux). Dominique CHOBAUT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier). Roger CRONEL (La Houssière). Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse). Alain DEMANGE (Anould). Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont). Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline). Sylvia DIDIERDEFRESSE (Bans-sur-Meurthe-Clefcy). Jean-Luc DIEUDONNE (Taintrux). Marcel DOERLER (Frapelle). Guy DROCCHI (Vermont). Dominique DUHAUT (Entre-deux-Eaux). Christian FEGLI (Etival-Clairefontaine). Michel FETET (Arrentès-de-Corcieux). Patrice FEVE (Nayemont-les-Fosses). Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges). Brigitte GAMAIN (Châtas). Christian GEORGES (Provenchères-et-Colroy). Claude GEORGE (Saint-Rémy). Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges). Pascal GUY (Moyenmoutier). Denis GUYON (Pierre-Percée). Jacques GUYOT (La Salle). Christian HARENZA (Grandrupt). Denis HENRY (Biffontaine). Denis HENRY (Raon-sur-Plaine). Jacques HESTIN (Anould). Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe). Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges). Bertrand KLEIN (Moussey). Patrick LALEVÉE (Plainfaing). Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones). Catherine LECOMTE (Vienville). Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges). Christian LEMERCIER (Bertrimoutier). Jean-François LESNE (Fraize). Bernard LIEGEOIS (Barbey-Seroux). Marie-José LOUDIG (Saint-Dié-des-Vosges). Marc MADEDDU (Saint-Léonard). Bernard MAETZ (La Grande-Fosse). Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier). William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe). Henri MATTEI (Senones). Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau). Pascal MOHR (Nompatelize). Raoul PARTAGE (Lesseux). Christian PETIT (Provenchères-et-Colroy). Benoit PIERRAT (Raon l'Etape). Jean-Pierre QUINANZONI (Fraize). Jean RABOLT (La Petite-Raon) Christine RISSE (Celles-sur-Plaine). Bernadette RIVAT (Les Rouges-Eaux). Bernard ROPP (La Vioire). Gérard ROUDOT (Lusse). Jacques ROUYER (Gemaingoutte). Johann RUH (Saint-Dié-des-Vosges). Philippe SALERIO (Raon l'Etape). Michel SALTZMANN (Raon l'Etape). François TARDIEU (Raon l'Etape). Daniel THIERY (Etival-Clairefontaine). Jean-Luc THIRIET (Les Poulières). Jacqueline THIRION (Saint-Dié-des-Vosges). Bernard THOMAS (Gerbépal). Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave). Nathalie TOMASI (Saint-Dié-des-Vosges). Christine URBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères). David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges). Marie VINCENT (Raon l'Etape). Serge VINCENT (Saint-Dié-des-Vosges). Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe). Patrick ZANCHETTA (Saint-Dié-des-Vosges).

Excusé(e)s ayant donné procuration : Jean-Paul BESOMBES (Saint-Dié-des-Vosges) à Nicolas BLOSSE. Jean-Louis BOURDON (Saint-Dié-des-Vosges) à Serge VINCENT jusqu'au point 12 (arrivé à 21 :08). Régine CHINOUILH (Le Puid) à Jean-Marie NICOLLE. Denis HUIN (La Bourgonce) à Gérard MICHEL. Emmanuel LAURENT (Mandray) à Didier LEFEBVRE. Marie-Christine REGNIER (Vexaincourt) à Denis HENRY (Raon-sur-Plaine). Jean-Guy RUHLMANN (Lubine) à Bernard MAETZ. Pascal SCHNELZAUER (Wisembach) à Fabienne GAXATTE. Jean-Marie STENZEL (Saint-Stail) à Jean-Marie NICOLLE. Caroline MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges) à Roland BEDEL. Bruno PETIT (Saint-Michel-sur-Meurthe) à William MATHIS. Roseline PIERREL (Denipaire) à Gérard COINCHELIN. Virginie THOMAS (Anould) à Jacques HESTIN. Patrick VILLAUME (Hurbache) à Hubert BARLIER. Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges) à David VALENCE. Nadia ZMIRLI (Saint-Dié-des-Vosges) à Christine URBES. Nathalie TOMASI (Saint-Dié-des-Vosges) à Daniel Tisserand partir du point 15.

Excusé : Vincent GENAY (Bionville). Laurent STAUFFER (Le Saulcy).

Absent(e)s : Francis ALTAN (Belval). Éric AUBERT (Raves). Jean-Yves AUZENE (La Croix-aux-Mines). Jacques CAVERZASI (Bois-de-Champs). Marc FRISON-ROCHE (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin). Jean-Marie SOBOLEWSKI (Le Beulay). Michel PIERRAT-LABOLLE (Raon l'Etape). Guillaume PRUNIER-DUPARGE (Luvigny). Pascal THOMAS (Coinches). Lionel LECLERC (Mortagne). Patrick ZANCHETTA (Saint-Dié-des-Vosges) à partir du point 11 (départ à 20h49).

A été nommée secrétaire : Fanny WAGNER

Nombre de membres : ♦ Afférents au Conseil communautaire : 114

Date de convocation : 13 juin 2018.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante d'ajouter un point concernant la participation de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges à la SEM de Belfays pour les éoliennes.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante d'examiner exceptionnellement les points 22-23-24 concernant le transport juste après le point 5.

Vote à l'unanimité.

2018/09/01 : Point d'informations.

2018/09/02 : Installation du Maire de la commune de Barbey-Seroux.

Suite à la démission de Monsieur Fabien JAKUBOYE, délégué titulaire représentant la commune de Barbey-Seroux au Conseil d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, Le Conseil communautaire prend acte de l'installation de Monsieur Bernard LIEGEOIS en qualité de délégué titulaire.

Il siégera dorénavant au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et dans les commissions, en lieu et place de Monsieur Fabien JAKUBOYE. Son suppléant est Monsieur Bruno REMY.

2018/09/03 : Approbation du compte rendu du conseil communautaire de la séance du 2 mai 2018.

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges du 2 mai 2018 doit être adopté.

Le Conseil communautaire adopte le compte rendu de la séance du 2 mai 2018.

Vote à l'unanimité.

2018/09/04 : Signature d'une convention portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol avec la commune de Gérardmer.

Le Conseil communautaire valide une convention avec la commune de Gérardmer portant sur l'instruction temporaire des autorisations d'urbanisme par le service mutualisé de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges à compter du 15 juillet 2018.

Vote à l'unanimité.

2018/09/05 : Adoption du Contrat de territoire avec le Conseil Départemental des Vosges.

Le Conseil communautaire approuve la proposition de « contrat de territoire 2018-2020 », comprenant une programmation de projets 2018 avec le Conseil Départemental des Vosges. Il prend acte du fait qu'il revient à chaque maître d'œuvre d'effectuer une demande de subvention auprès du conseil départemental des Vosges, après avoir renseigné une « fiche-action » en collaboration avec la communauté d'agglomération. Chaque projet fera l'objet d'un dépôt de dossier et d'une instruction par les services du Département selon les modalités du guide des aides aux collectivités.

Le Président ou son représentant est autorisé à signer ce contrat de territoire 2018-2020 avec le Département des Vosges, et à effectuer toute démarche et à signer tout autre document permettant l'exécution de la délibération.

Vote à l'unanimité.

Attributions de fonds de concours.

2018/09/06 a : Attributions de fonds de concours - Commune de Ban-sur Meurthe-Clefcy.

Le Conseil communautaire approuve l'attribution de Fonds de Concours d'un montant prévisionnel de 18 694,80 € à la Commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy pour financer l'opération « Aménagement d'une aire de jeux » correspondant aux critères d'attribution au titre « d'aménagement d'aire de jeux » conformément au règlement d'intervention.

Vote à l'unanimité.

2018/09/06 b : Attributions de fonds de concours – Commune de Lusse.

Le Conseil communautaire approuve l'attribution de Fonds de Concours d'un montant prévisionnel de 5 521,25 € à la commune de Lusse pour financer l'opération « Remplacement du système de chauffage de deux bâtiments communaux » correspondant aux critères d'attribution au titre d'« opération d'investissements favorisant la transition énergétique et les économies d'énergie » conformément au règlement d'intervention.

Vote à l'unanimité.

2018/09/07 : Aides à l'immobilier d'entreprises.

Afin de soutenir le développement local, de renforcer son attractivité, d'offrir des conditions d'accueil favorables et ainsi favoriser la création d'emplois, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a décidé de mettre en place une aide aux projets immobiliers d'entreprises, ayant pour objet la création ou l'extension de l'activité économique génératrice d'emplois.

Cette aide directe prendra la forme d'une subvention pour les projets :

- de construction, extension, aménagement ou rénovation d'un bâtiment en délégation avec le Département des Vosges,
- d'acquisition immobilière.

Les aides seront attribuées selon des critères définis dans une grille d'analyse et permettant de moduler l'intervention en fonction de la valeur ajoutée du projet pour le territoire et l'emploi.

Le Conseil communautaire décide de créer une aide directe aux entreprises pour les soutenir dans leurs projets immobiliers et de déléguer au Conseil départemental des Vosges la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise, conformément à la convention afférente.

Le Conseil communautaire décide d'approuver la convention ainsi que le règlement des aides à l'immobilier d'entreprises et autorise le Président ou son représentant à signer les conventions ainsi qu'à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la délibération.

Il est précisé que la commission développement économique doit travailler sur l'éventualité d'un palier intermédiaire.

Vote à l'unanimité.

2018/09/08 : Délégation de gestion de la Zone d'Activité économique CAP Vosges – Remomeix conclue avec le Département des Vosges.

Depuis la loi NOTRe, Les EPCI sont pleinement compétentes pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est donc désormais seule compétente à l'égard de ces zones.

Toutefois, sous certaines conditions, le département peut conserver la propriété de bâtiments ou terrains dans une zone d'activité existante. Ainsi, le Département peut, dans le seul cadre d'une délégation de l'octroi des aides à l'investissement immobilier par l'EPCI, rester propriétaire des biens et en assurer sa gestion.

Dans l'intérêt d'une bonne gestion de la zone d'activité et pour ne pas créer d'obstacle au maintien des services, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et le Département des Vosges s'accorde pour conventionner et ainsi confier au Département la gestion de la zone CAP Vosges située à Remomeix.

Le Conseil communautaire approuve la convention de délégation de gestion de la zone CAP VOSGES Remomeix avec le Département des Vosges et autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Vote à l'unanimité.

2018/09/09 : Attribution de subvention au titre de la politique de la ville pour un projet d'accompagnement des demandeurs d'emploi sur le secteur du numérique « Du projet à la création d'entreprise dans les nouvelles technologies ».

Dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville, le Conseil communautaire approuve la convention d'objectifs pour l'année 2018, avec la Pépinière d'entreprise de Saint-Dié-des-Vosges et sa Région, et décide en conséquence de verser une subvention de 25 000 € pour l'année 2018 pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

Vote à l'unanimité (1 abstention : Annie-Marie BARTH).

2018/09/10 : Demande de classement de communes touristiques.

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la dénomination de communes touristiques selon la procédure simplifiée prévue à l'article 3 du décret 2008-884 susvisé pour le territoire constitué ci-après désignées :

- Anould,
- Ban-de-Laveline,
- Corcicux,
- Gerbépal,
- Mortagne,
- Raon l'Etape.

Vote à l'unanimité.

2018/09/11 : Vote des autorisations de programmes et crédits de paiement.

Considérant qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire,

Le Conseil communautaire décide d'ouvrir les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessous.

✓ **Budget principal :**

Libellé du programme	Montant global du programme TTC	Montant de l'investissement			
		2018	2019	2020	2021
Médiathèque la boussole	11 677 567 €	1 520 898 €	3 946 542 €	3 911 342 €	3 177 785 €
Ap Budget Culture	12 528 000 €	68 000 €	110 000 €	560 000 €	500 000 €
Ap Budget tourisme et mobilité	660 156 €	256 454 €	327 546 €	76 156 €	- €
Ap Budget mobilité	313 500 €	115 800 €	- €	- €	- €
Ap Economie	20 136 400 €	334 400 €	809 700 €	- €	- €
Ap Commun et divers	2 649 000 €	1 093 400 €	1 595 600 €	- €	- €
Ap environnement	3 907 853 €	357 977 €	781 730 €	400 687 €	205 918 €
Ap fonds de concours	239 195 €	91 062 €	148 133 €	- €	- €
Habiter mieux + ravalement de façades		275 000 €	275 000 €	275 000 €	275 000 €
Invest PLUI		120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Invest mobilier informatique		60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Investissement matériels roulants et autres(cod etc.,)		90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
Fonds nécessaires		4 382 991 €	8 264 251 €	5 493 185 €	4 428 703 €

✓ **Budget ZAC Abbayes :**

Libellé du programme	Montant global du programme TTC	Montant de l'investissement			
		2018	2019	2020	2021
Ap ZAC senones	1 441 800 €	515 000 €	926 800 €	- €	- €

✓ **Budget ZAC Vallée de la Plaine :**

Libellé du programme	Montant global du programme TTC	Montant de l'investissement			
		2018	2019	2020	2021
Ap ZAC senones	413 227 €	225 300 €	187 927 €	- €	- €

✓ **Budget Ordures Ménagères :**

Libellé du programme	Montant global du programme TTC	Montant de l'investissement			
		2018	2019	2020	2021
Ap ordures ménagères	2 412 950 €	603 400 €	970 000 €	839 550 €	- €

Vote à l'unanimité.

2018/09/12 : Modification du montant provisoire des attributions de compensation.

Le Conseil communautaire décide de modifier le montant de l'attribution de compensation versée pour le mois de juillet 2018 selon l'ajustement proposé ci-dessus :

- la commune de Fraize : 83 000 €,
- la commune de Raon l'étape : 168 000 €,
- la commune de Saint-Dié-des-Vosges : 1 565 000 € pour les transferts de compétence et 1 165 677 € pour la mutualisation.

Le montant définitif des attributions de compensation 2018 sera fixé ultérieurement par le conseil communautaire, lors de la présentation du rapport annuel définitif établi par la CLECT.

Vote à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion 2017.

2018/09/13 A : Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget Principal.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget général de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

2018/09/13 B : Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget OM REOM.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget annexe Ordures Ménagères REOM de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

2018/09/13 C : Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget OM TEOM.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget annexe Ordures Ménagères TEOM de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

2018/09/13 D : Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget Assainissement non collectif.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget annexe Assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

2018/09/13 E : Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget Maison de Santé.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget annexe Maison de Santé de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

2018/09/13 F : Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget Bâtiment Relais – Raves.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget annexe Bâtiment Relais-Raves de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

2018/09/13 G : Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget Bâtiment Relais – Corcieux.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget annexe Bâtiment Relais-Corcieux de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

2018/09/13 H : Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget ZAR – Raves et Remomeix.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget annexe ZAR- Raves et Remomeix de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

2018/09/13 I : Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget ZAC – Saint Dié des Vosges.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget annexe ZAC Saint-Dié-des-Vosges de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

2018/09/13 J : Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget ZAE Moyenmoutier et Senones.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget annexe ZAE Moyenmoutier et Senones de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

2018/09/13 K : Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget Activités Economiques – Raon l'Etape.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget annexe Activités Economiques - Raon l'étape de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

2018/09/13 L : Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget Locations immobilières.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget annexe Locations immobilières de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

2018/09/13 M : Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget Chaufferie Bois.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget annexe Chaufferie Bois de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

Approbation des comptes administratifs 2017.

2018/09/14 A : Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget Principal.

Le Conseil communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du budget général de la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL - 70000			
SECTION	Résultats 2016	Réalisations 2017	Résultat clôture 2017
INVESTISSEMENT	314 227,34		686 552,35
DEPENSES		5 889 512,54	
RECETTES		6 261 837,55	
FONCTIONNEMENT	4 347 634,53		4 812 883,24
DEPENSES		28 556 806,76	
RECETTES		29 022 055,47	
	4 661 861,87		5 499 435,59

Vote à l'unanimité.

2018/09/14 B : Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget OM REOM.

Le Conseil communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe OM REOM de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET : CA SDDV OM REOM - 70100			
SECTION	Résultats 2016	Réalisations 2017	Résultat clôture 2017
INVESTISSEMENT	325 067,13		584 850,00
DEPENSES		54 399,21	
RECETTES		314 182,08	
FONCTIONNEMENT	413 145,04		432 957,53
DEPENSES		3 047 318,13	
RECETTES		3 067 130,62	
	738 212,17		1 017 807,53

Vote à l'unanimité.

2018/09/14 C : Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget OM TEOM.

Le Conseil communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe OM TEOM de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET : CA SDDV OM TEOM - 70200			
SECTION	Résultats 2016	Réalisations 2017	Résultat clôture 2017
INVESTISSEMENT	-168 910,05		262 115,94
DEPENSES		283 131,88	
RECETTES		714 157,87	
FONCTIONNEMENT	1 170 829,39		818 134,78
DEPENSES		5 784 189,22	
RECETTES		5 431 494,61	
	1 001 919,34		1 080 250,72

Vote à l'unanimité.

2018/09/14 D : Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget Assainissement non collectif.

Le Conseil communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET : CA SDDV SPANC - 70300			
SECTION	Résultats 2016	Réalisations 2017	Résultat clôture 2017
INVESTISSEMENT	222 305,14		-31 305,86
DEPENSES		547 134,68	
RECETTES		293 523,68	
FONCTIONNEMENT	-726,70		-726,70
DEPENSES		0	
RECETTES		0	
	221 578,44		-32 032,56

Vote à l'unanimité.

2018/09/14 E : Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget Maison de Santé.

Le Conseil communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Maison de Santé de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET : CA SDDV MAISON SANTE - 70400			
SECTION	Résultats 2016	Réalisations 2017	Résultat clôture 2017
INVESTISSEMENT	57 519,79		35 570,34
DEPENSES		22 659,50	
RECETTES		710,05	
FONCTIONNEMENT	-5 900,82		4 310,27
DEPENSES		33 909,19	
RECETTES		44 120,28	
	51 618,97		39 880,61

Vote à l'unanimité.

2018/09/14 F : Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget Bâtiment Relais – Raves.

Le Conseil communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Bâtiment Relais-Raves de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET : CA SDDV BATIMENTS RELAIS RAVES - 70500			
SECTION	Résultats 2016	Réalisations 2017	Résultat clôture 2017
INVESTISSEMENT	-521 674,33		265 015,36
DEPENSES		748 429,52	
RECETTES		1 535 119,21	
FONCTIONNEMENT	0,00		-894,38
DEPENSES		1 435 333,05	
RECETTES		1 434 438,67	
	-521 674,33		264 120,98

Vote à l'unanimité.

2018/09/14 G : Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget Bâtiment Relais – Corcieux.

Le Conseil communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Bâtiment Relais-Corcieux de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET : CA SDDV BATIMENT RELAIS CORCIEUX - 70600			
SECTION	Résultats 2016	Réalisations 2017	Résultat clôture 2017
INVESTISSEMENT	-28 166,09		-46 492,36
DEPENSES		46 492,36	
RECETTES		28 166,09	
FONCTIONNEMENT	4 053,96		-26 747,72
DEPENSES		30 801,68	
RECETTES		0,00	
	-24 112,13		-73 240,08

Vote à l'unanimité.

2018/09/14 H : Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget ZAR – Raves et Remomeix.

Le Conseil communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZAR - Raves et Remomeix de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET : CA SDDV ZAR FMG - 70700			
SECTION	Résultats 2016	Réalisations 2017	Résultat clôture 2017
INVESTISSEMENT	-29 599,05		-29 599,05
DEPENSES		0	
RECETTES		0	
FONCTIONNEMENT	-26 049,66		29 599,05
DEPENSES		23 768,10	
RECETTES		79 416,81	
	-55 648,71		0,00

Vote à l'unanimité.

2018/09/14 I : Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget ZAC – Saint Dié des Vosges.

Le Conseil communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZAC- Saint-Dié-des-Vosges de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET : CA SDDV ZAC SDDV - 70800			
SECTION	Résultats 2016	Réalisations 2017	Résultat clôture 2017
INVESTISSEMENT	109 716,13		109 716,13
DEPENSES		0	
RECETTES		0	
FONCTIONNEMENT	27 257,98		27 257,98
DEPENSES		0	
RECETTES		0	
	136 974,11		136 974,11

Vote à l'unanimité.

2018/09/14 J : Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget ZAE Moyenmoutier et Senones.

Le Conseil communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZAE Moyenmoutier et Senones de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET : CA SDDV ZAE PA - 70900			
SECTION	Résultats 2016	Réalisations 2017	Résultat clôture 2017
INVESTISSEMENT	689 907,89		-8 022,84
DEPENSES		697 930,73	
RECETTES		0	
FONCTIONNEMENT	169 891,09		239 805,22
DEPENSES		43 311,43	
RECETTES		113 225,56	
	859 798,98		231 782,38

Vote à l'unanimité.

2018/09/14 K : Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget Activités Economiques – Raon l'Etape.

Le Conseil communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Activités Economiques Raon l'étape de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET : CA SDDV ACTIVITES ECO VALLEE PLAINE			
SECTION	Résultats 2016	Réalisations 2017	Résultat clôture 2017
INVESTISSEMENT	-219 630,93		126 911,79
DEPENSES		106 129,49	
RECETTES		452 672,21	
FONCTIONNEMENT	52 729,28		-3 231,94
DEPENSES		152 707,59	
RECETTES		96 746,37	
	-166 901,65		123 679,85

Vote à l'unanimité.

2018/09/14 L : Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget Locations immobilières.

Le Conseil communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Locations immobilières de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET : CA SDDV LOCATIONS IMMOBILIERES - 71100			
SECTION	Résultats 2016	Réalisations 2017	Résultat clôture 2017
INVESTISSEMENT	-142 774,98		-184 654,80
DEPENSES		162 356,08	
RECETTES		120 476,26	
FONCTIONNEMENT	0,00		164 644,76
DEPENSES		197 394,77	
RECETTES		362 039,53	
	-142 774,98		-20 010,04

Vote à l'unanimité.

2018/09/14 M : Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget Chaufferie Bois.

Le Conseil communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Chaufferie Bois de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET : CA SDDV CHAUFFERIE BOIS - 71200			
SECTION	Résultats 2016	Réalisations 2017	Résultat clôture 2017
INVESTISSEMENT	-17 972,37		-33 236,34
DEPENSES		66 596,81	
RECETTES		51 332,84	
FONCTIONNEMENT	10 663,62		53 463,44
DEPENSES		115 106,61	
RECETTES		157 906,43	
	-7 308,75		20 227,10

Vote à l'unanimité.

Affectation des résultats 2017.

2018/09/15 A : Affectation des résultats 2017 du Budget général Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat du budget général (code Budget 70000) soit :

- 3 984 489,92 € de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 002 Recette « Résultat de fonctionnement reporté ».
- 686 552,35 € d'excédent de clôture de la section d'investissement, sur la ligne codifiée 001 Recette « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».
- 828 393,32 € de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 1068 Recette.

Vote à l'unanimité.

2018/09/15 B : Affectation des résultats 2017 du Budget OM REOM de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat du budget annexe OM REOM (code Budget 70100) soit :

- 432 957,53 € de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 002 Recette « Résultat de fonctionnement reporté ».
- 584 850 € de l'excédent de clôture de la section d'investissement, sur la ligne codifiée 001 Recette « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Vote à l'unanimité.

2018/09/15 C : Affectation des résultats 2017 du Budget OM TÉOM de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat du budget annexe OM TÉOM (code Budget 70200) soit :

- 818 134,78 € de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 002 Recette « Résultat de fonctionnement reporté ».
- 333 194,83 € de l'excédent de clôture de la section d'investissement, sur la ligne codifiée 001 Recette « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Vote à l'unanimité.

2018/09/15 D : Affectation des résultats 2017 du Budget Assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat du budget annexe Assainissement non collectif (code Budget 70300) soit :

- 726,70 € de déficit de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 002 Dépense « Résultat de fonctionnement reporté ».
- 51 964,70 € de l'excédent de clôture de la section d'investissement, sur la ligne codifiée 001 Recette « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Vote à l'unanimité.

2018/09/15 E : Affectation des résultats 2017 du Budget Maison de Santé de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat du budget annexe Maison de Santé (code Budget 70400) soit :

- 4 310,27 € de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 002 Recette « Résultat de fonctionnement reporté ».
- 35 570,34 € de l'excédent de clôture de la section d'investissement, sur la ligne codifiée 001 Recette « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Vote à l'unanimité.

2018/09/15 F : Affectation des résultats 2017 du Budget Bâtiment Relais – Raves de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat du budget annexe Bâtiment Relais Raves (code Budget 70500) soit :

- 894,38 € de déficit de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 002 dépense « Résultat de fonctionnement reporté ».
- 265 015,36 € de l'excédent de clôture de la section d'investissement, sur la ligne codifiée 001 Recette « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Vote à l'unanimité.

2018/09/15 G : Affectation des résultats 2017 du Budget Bâtiment Relais – Corcieux de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat du budget annexe Bâtiment Relais Corcieux (code Budget 70600) soit :

- 26 747,72 € de déficit de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 002 Dépense « Résultat de fonctionnement reporté ».
- 46 492,36 € de déficit de clôture de la section d'investissement, sur la ligne codifiée 001 Dépense « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Vote à l'unanimité.

2018/09/15 H : Affectation des résultats 2017 du Budget ZAR – Raves et Remomeix de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat du budget annexe ZAR – Raves et Remomeix (code Budget 70700) soit :

- 29 599,05 € de déficit de clôture de la section d'investissement, sur la ligne codifiée 001 Dépense « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».
- 29 599,05 € de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 1068 Recette.

Vote à l'unanimité.

2018/09/15 I : Affectation des résultats 2017 du Budget ZAC – Saint Dié des Vosges de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat du budget annexe ZAC Saint-Dié-des-Vosges (code Budget 70800) soit :

- 27 257,98 € de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 002 Recette « Résultat de fonctionnement reporté ».
- 109 716,13 € de l'excédent de clôture de la section d'investissement, sur la ligne codifiée 001 Recette « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Vote à l'unanimité.

2018/09/15 J : Affectation des résultats 2017 du Budget ZAE Moyenmoutier et Senones de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat du budget annexe ZAE Moyenmoutier et Senones (code Budget 70900) soit :

- 239 805,22 € de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 002 Recette « Résultat de fonctionnement reporté ».
- 40 168,60 € de l'excédent de clôture de la section d'investissement, sur la ligne codifiée 001 Recette « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Vote à l'unanimité.

2018/09/15 K : Affectation des résultats 2017 du Budget Activités Economiques – Raon l'Etape de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat du budget annexe Activités Economiques – Raon l'Etape (code Budget 71000) soit :

- 3 231,94 € de déficit de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 002 Dépense « Résultat de fonctionnement reporté ».
- 126 911,79 € de l'excédent de clôture de la section d'investissement, sur la ligne codifiée 001 Recette « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Vote à l'unanimité.

2018/09/15 L : Affectation des résultats 2017 du Budget Locations immobilières de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat du budget annexe Locations immobilières (code Budget 71100) soit :

- 184 654,80 € de déficit de clôture de la section d'investissement, sur la ligne codifiée 001 Dépense « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».
- 164 644,76 € de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 1068 Recette.

Vote à l'unanimité.

2018/09/15 M : Affectation des résultats 2017 du Budget Chaufferie Bois de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat du budget annexe Chaufferie Bois (code Budget 71200) soit :

- 20 227,10 € de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 002 Recette « Résultat de fonctionnement reporté ».
- 33 236,34 € de déficit de clôture de la section d'investissement, sur la ligne codifiée 001 Dépense « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».
- 33 236,34 € de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, sur la ligne codifiée 1068 Recette.

Vote à l'unanimité.

Budgets supplémentaires 2018.

2018/09/16 A : Budget supplémentaire 2018 - Budget Principal.

Le Conseil communautaire adopte le budget supplémentaire principal de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	15 419 758,29	10 568 981,00	363 317,00	1 967 208,73	12 899 506,73
Recettes	15 419 758,29	10 568 981,00	1 878 262,67	452 263,06	12 899 506,73

Fonctionnement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	33 289 445,00	29 640 931,00	4 558 852,92	0,00	34 199 783,92
Recettes	33 289 445,00	29 640 931,00	4 558 852,92	0,00	34 199 783,92

Vote à l'unanimité.

2018/09/16 B : Budget supplémentaire 2018 - Budget OM REOM.

Le Conseil communautaire adopte le budget annexe supplémentaire OM REOM de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	704 640,00	360 000,00	822 000,00	0,00	1 182 000,00
Recettes	704 640,00	360 000,00	822 000,00	0,00	1 182 000,00

Fonctionnement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	3 388 546,00	3 375 000,00	265 097,73	0,00	3 640 097,73
Recettes	3 388 546,00	3 375 000,00	265 097,73	0,00	3 640 097,73

Vote à l'unanimité.

2018/09/16 C : Budget supplémentaire 2018 - Budget OM TEOM.

Le Conseil communautaire adopte le budget annexe supplémentaire OM TEOM de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	2 144 300,00	510 000,00	1 141 252,72	7 921,11	1 659 173,83
Recettes	2 144 300,00	510 000,00	1 070 173,83	79 000,00	1 659 173,83

Fonctionnement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	7 362 195,00	5 837 000,00	818 134,78	0,00	6 655 134,78
Recettes	7 362 195,00	5 837 000,00	818 134,78	0,00	6 655 134,78

Vote à l'unanimité.

2018/09/16 D : Budget supplémentaire 2018 - Budget Assainissement non collectif.

Le Conseil communautaire adopte le budget annexe supplémentaire Assainissement non collectif de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	941 024,14	718 499,00	-635 228,44	260 297,69	343 568,25
Recettes	941 024,14	718 499,00	-718 499,00	343 568,25	343 568,25

Fonctionnement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	726,70	0,00	726,70	0,00	726,70
Recettes	726,70	0,00	726,70	0,00	726,70

Vote à l'unanimité.

2018/09/16 E : Budget supplémentaire 2018 - Budget Maison de Santé.

Le Conseil communautaire adopte le budget annexe supplémentaire Maison de Santé de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	63 460,84	28 600,00	17 670,34	0,00	46 270,34
Recettes	63 460,84	28 600,00	17 670,34	0,00	46 270,34

Fonctionnement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	53 630,00	64 000,00	-15 689,73	0,00	48 310,27
Recettes	53 630,00	64 000,00	-15 689,73	0,00	48 310,27

Vote à l'unanimité.

2018/09/16 F : Budget supplémentaire 2018 - Budget Bâtiment Relais – Raves.

Le Conseil communautaire adopte le budget annexe supplémentaire Bâtiment Relais – Raves de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	890 298,72	21 000,00	244 015,36	0,00	265 015,36
Recettes	890 298,72	21 000,00	244 015,36	0,00	265 015,36

Fonctionnement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	13 800,00	25 500,00	-20 105,62	0,00	5 394,38
Recettes	13 800,00	25 500,00	-20 105,62	0,00	5 394,38

Vote à l'unanimité.

2018/09/16 G : Budget supplémentaire 2018 - Budget Bâtiment Relais – Corcieux.

Le Conseil communautaire adopte le budget annexe supplémentaire Bâtiment Relais – Corcieux de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	78 486,42	562 472,00	0,00	0,00	562 472,00
Recettes	78 486,42	562 472,00	0,00	0,00	562 472,00

Fonctionnement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	63 970,78	55 400,00	26 747,72	0,00	82 147,72
Recettes	63 970,78	55 400,00	26 747,72	0,00	82 147,72

Vote à l'unanimité.

2018/09/16 H : Budget supplémentaire 2018 - Budget ZAR – Raves et Remomeix.

Le Conseil communautaire adopte le budget annexe supplémentaire ZAR – Raves et Remomeix de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	31 000,00	4 000,00	29 599,05	0,00	33 599,05
Recettes	31 000,00	4 000,00	29 599,05	0,00	33 599,05

Fonctionnement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	56 470,00	29 900,00	0,00	0,00	29 900,00
Recettes	56 470,00	29 900,00	0,00	0,00	29 900,00

Vote à l'unanimité.

2018/09/16 I : Budget supplémentaire 2018 - Budget ZAC – Saint Dié des Vosges.

Le Conseil communautaire adopte le budget annexe supplémentaire ZAC – Saint Dié des Vosges de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	158 974,11	37 981,00	109 716,13	0,00	147 697,13
Recettes	158 974,11	37 981,00	109 716,13	0,00	147 697,13

Fonctionnement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	51 257,98	41 481,00	27 257,98	0,00	68 738,98
Recettes	51 257,98	41 481,00	27 257,98	0,00	68 738,98

Vote à l'unanimité.

2018/09/16 J : Budget supplémentaire 2018 - Budget ZAE Moyenmoutier et Senones.

Le Conseil communautaire adopte le budget annexe supplémentaire ZAE Moyenmoutier et Senones de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	1 513 483,85	571 000,00	44 423,34	173 576,66	789 000,00
Recettes	1 513 483,85	571 000,00	-3 768,10	221 768,10	789 000,00

Fonctionnement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	269 289,00	136 300,00	224 805,22	0,00	361 105,22
Recettes	269 289,00	136 300,00	224 805,22	0,00	361 105,22

Vote à l'unanimité.

2018/09/16 K : Budget supplémentaire 2018 - Budget Activités Economiques – Raon l'Etape.

Le Conseil communautaire adopte le budget annexe supplémentaire Activités Economiques – Raon l'Etape de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	816 400,00	388 551,00	81 911,79	0,00	470 462,79
Recettes	816 400,00	388 551,00	81 911,79	0,00	470 462,79

Fonctionnement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	268 900,00	204 650,00	0,00	0,00	204 650,00
Recettes	268 900,00	204 650,00	0,00	0,00	204 650,00

Vote à l'unanimité.

2018/09/16 L : Budget supplémentaire 2018 - Budget Locations immobilières.

Le Conseil communautaire adopte le budget annexe supplémentaire Locations immobilières de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	306 500,00	154 500,00	184 654,80	0,00	339 154,80
Recettes	306 500,00	154 500,00	184 654,80	0,00	339 154,80

Fonctionnement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	408 851,00	271 100,00	63 010,04	0,00	334 110,04
Recettes	408 851,00	271 100,00	63 010,04	0,00	334 110,04

Vote à l'unanimité.

2018/09/16 M : Budget supplémentaire 2018 - Budget Chaufferie Bois.

Le Conseil communautaire adopte le budget annexe supplémentaire Chaufferie Bois de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	86 168,77	65 497,34	44 463,44	0,00	109 960,78
Recettes	86 168,77	65 497,34	44 463,44	0,00	109 960,78

Fonctionnement	Total Budget 2017	Budget Primitif 2018	Budget Supplémentaire 2018	Report de crédit 2017 sur 2018	Total Budget 2018
Dépenses	167 916,58	156 201,32	16 727,10	0,00	172 928,42
Recettes	167 916,58	156 201,32	16 727,10	0,00	172 928,42

Vote à l'unanimité.

Une pause a lieu à 21h58 afin que l'assemblée délibérante signe les documents budgétaires.

2018/09/17 : Convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges fait partie des 222 villes moyennes retenues par le Gouvernement pour bénéficier d'un conventionnement appelé « Action Cœur de Ville » dont l'objectif principal porte sur la revitalisation du centre-ville.

La CASDDV est bénéficiaire du programme, avec en particulier la ville de Saint-Dié-des-Vosges et des actions réalisées avec les autres pôles de services de Raon l'étape, Fraize/Plainfaing, Corcieux, Moyenmoutier/Senones, Provenchères.

Lancé en décembre 2017, le plan « Action Cœur de Ville » est doté de 5 milliards d'€ (sur une durée de 5 ans, de 2018 à fin 2022) qui devront concourir à financer notamment des actions D'amélioration de d'habitat, de redynamisation du commerce et de préservation du patrimoine.

L'ambition de ce plan Action Cœur de Ville est double :

- améliorer les conditions de vie des habitants,
- conforter le rôle de moteur des villes moyennes dans le développement des territoires.

Le Conseil communautaire approuve le projet de convention cadre pluriannuelle action cœur de ville de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Vote à l'unanimité.

2018/09/18 : Adoption du règlement intérieur des déchetteries de la Communauté d'Agglomération pour les particuliers.

Le Conseil Communautaire approuve le règlement intérieur pour l'ensemble des déchetteries du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges qui sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2018.

Vote à l'unanimité.

2018/09/19 : Modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale ».

Le Conseil communautaire décide de redéfinir partiellement l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale ».

Vote à l'unanimité.

2018/09/20 : Modification du règlement intérieur de la micro-crèche « les Renardeaux ».

Le Conseil communautaire adopte la modification du règlement de fonctionnement de la micro-crèche « Les Renardeaux » située à Saint-Léonard.

Vote à l'unanimité.

2018/09/21 : Convention avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour la petite enfance.

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de service relative au service extranet de consultation des Ressources pour la Prestation de Service Unique.

Vote à l'unanimité.

2018/09/22 : Avenant n° 2 à la Délégation de Service Public du transport urbain.

Le Conseil communautaire approuve l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public du réseau de transports publics conclue avec la Société TRANSDEV.

Vote à l'unanimité.

2018/09/23A : Convention de transfert de la compétence « transports publics réguliers de personnes » relative aux lignes organisées par les Autorités Organisatrices de second rang.

Le Conseil communautaire approuve le principe de conventionnement de transfert avec la Région Grand Est.

Vote à l'unanimité.

2018/09/23B : Convention de complémentarité relative aux lignes régulières interurbaines et pénétrantes.

Le Conseil Communautaire approuve le principe de conventionnement de complémentarité avec la Région Grand Est.

Vote à l'unanimité.

2018/09/24 : Signature d'une convention avec les Autorités Organisatrices de Transport de Second Rang (AOT2).

Le Conseil communautaire approuve la signature d'une convention relative à la délégation du transport scolaire aux Autorités Organisatrices de Transport de Second Rang avec transfert financier, dans un premier, de la Région Grand Est vers la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, puis, de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges vers les Autorités Organisatrices de Transport de Second Rang.

Vote à l'unanimité.

2018/09/25 : Versement d'une subvention à une association.

Le Conseil communautaire accorde une subvention de 10 000 € à l'association Les jardins de Galilée.

Vote à l'unanimité.

2018/09/26 : Amortissements - Budget SPIC Chaufferies-bois.

Le Conseil communautaire décide d'amortir sur 5 ans, dès 2018, les biens identifiés comme « Petit équipement », acquis en investissement à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vote à l'unanimité.

2018/09/27 : Avenant N°3 au marché d'étude et de maîtrise d'œuvre pour le programme de restauration et d'entretien de la Fave, la Morte, le Blanc Ru, le ruisseau de Combrimont et des milieux associés.

Le Conseil communautaire approuve l'avenant n° 3 au marché d'étude et de maîtrise d'œuvre pour le programme de restauration et d'entretien de la Fave, la Morte, le Blanc Ru, le ruisseau de Combrimont et des milieux aquatiques et humides associés, avec le Bureau d'Etudes SINBIO, ayant pour objet l'étude et la proposition d'un aménagement de l'ouvrage MOH14 sur la Morte à Ban-de-Laveline en vue d'y rétablir la continuité écologique, pour un montant supplémentaire de 2 320,00 € HT.

Vote à l'unanimité.

2018/09/28 : Demande de subvention auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour la réalisation d'un schéma directeur des 4 réseaux de chaleur.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges gère actuellement quatre chaufferies-bois alimentant quatre réseaux de chaleur distincts situés à :

- Hurbache,
- Saint-Jean-d'Ormont,
- Denipaire,
- Ban de Sapt.

Le Conseil communautaire approuve la réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur. Et sollicite une aide auprès de l'ADEME pour la réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur.

Vote à l'unanimité.

2018/09/29 : Participation à la SEM de Belfays pour les éoliennes.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la prise de participation au capital social de la société d'économie mixte locale « Energies de Belfays, SAEML » dans le cadre de l'augmentation de capital qui doit être décidée prochainement.
- d'approuver les statuts de la société d'économie mixte locale « Energies de Belfays, SAEML » ainsi que l'avenant au pacte d'actionnaires.
- décide de souscrire à l'augmentation de capital de la SAEML ENERGIES DE BELFAYS en fixant la participation de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges à hauteur d'un montant de 150 000 € soit 1500 actions nouvelles dans les conditions précisées dans le rapport annexé.
- autorise Monsieur le Président à signer le bulletin de souscription de 1500 actions de 100 € chacune pour un montant total de 150 000 € (représentant environ 8,10 % du capital de la SAEML après réalisation définitive de l'augmentation de capital).
- décide d'approuver la composition du Conseil d'administration de la société d'économie mixte locale « Energies de Belfays, SAEML ».
- d'autoriser le représentant ainsi désigné à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confié au sein de la société.
- autorise Monsieur David Valence, en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges à signer au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges :
- les statuts mis à jour de l'augmentation de capital susvisée,
- l'avenant au pacte d'actionnaires du 16 mars 2018, ledit avenant devant emporter adhésion des nouveaux actionnaires audit pacte ;
- tous documents relatifs à la composition du Conseil d'administration.

Vote à l'unanimité.

Communication des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire.

La séance est levée à 23h23.

